

DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS CANTON BREBIERES	REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE D'HAMBLAIN LES PRES Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
<u>Nombre de membres</u> <u>en exercice:</u> 11 <u>Présents :</u> 11 <u>Votants:</u> 11 <u>Représentés:</u> 0	Séance du 17 septembre 2026 Le dix-sept septembre deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances. Sous la Présidence de Patrick DEREGNAUCOURT, Président. En suite de convocation en date du 10 septembre 2026. Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie. <u>Sont présents:</u> Patrick DEREGNAUCOURT, Jérémy DITTE, Marie-Claude COUPE, Bernard LETURCQ, Régis GRAS, Dominique VINCART, Martial PERU, Sandrine HUMEZ, Clémentine COTTINET, Jonathan DERNONCOURT, Alice LAPORTE <u>Représentés:</u> <u>Excuses:</u> <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> Jérémy DITTE

Objet: Mise en place de chèques 'cadeau' pour le Noël des enfants en 2026 - DE 2026 45

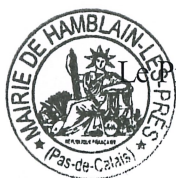
M le Maire informe les élus que le Noël des enfants de la commune aura lieu le samedi 12 décembre 2026 lors du marché de Noël.

Il propose aux conseillers municipaux de mettre en place un chèque cadeau "multi-enseignes" pour les enfants âgés de 0 à 12 ans (nés à partir du 1er janvier 2014) et ayant répondu à l'invitation de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- de mettre en place la distribution d'un chèque cadeau "multi-enseignes" d'une valeur de 20 € par enfant né à partir du 1er janvier 2014, et domicilié à Hamblain-Les-Prés.
- d'autoriser M le Maire à mandater la facture correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits,



Le Président

Le Secrétaire

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 21 septembre 2026
Et de la publication le 21 septembre 2026

Date de transmission de l'acte: 21/09/2026

Date de reception de l'AR: 21/09/2026

062-216204057-DE_2026_45-DE

A G E D I